



Transmis par courriel à : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Montréal, le 13 novembre 2025

**Me Philippe Lebel**

Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1

**Objet : Communication de l'ACCAP concernant la consultation sur les règles de fonctionnement de la Chambre de l'assurance à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR)**

Me Lebel,

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) tient à remercier l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour la tenue de la consultation sur les règles de fonctionnement de la Chambre de l'assurance à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR).

Nous considérons que cette initiative constitue un pas important vers une simplification du cadre réglementaire et administratif du secteur financier, en regroupant les fonctions de la Chambre de la sécurité financière (CSF) et de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) au sein d'une entité unique. Cette consolidation permettra une meilleure cohérence dans l'encadrement des professionnels et contribuera à renforcer la confiance du public envers le secteur financier québécois.

*Recommandation relative à la formation continue des représentants en assurance*

Nous saisissons l'occasion qu'offre cette consultation afin de rappeler l'importance de l'harmonisation des exigences de formation continue à l'échelle canadienne. En effet, le calendrier de certification pour la formation continue ainsi que les exigences en matière d'heure de formation varient d'une province à l'autre.

Les régulateurs provinciaux ont déjà effectué une grande avancée en instituant le Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP), un examen d'entrée unique reconnu partout au Canada. Nous les invitons à poursuivre dans cette direction en standardisant les

exigences de formation continue et en reconnaissant la formation obtenue dans les autres provinces – une fois celle-ci convenablement harmonisée.

Une telle harmonisation n'empêcherait pas qu'une partie de la formation continue soit dédiée aux particularités provinciales. C'est le cas avec le PQAP, dont le module 4, *Déontologie et pratique professionnelle*, est offert en deux versions, l'une pour le Code civil québécois, l'une pour la *common law* applicable dans les autres provinces.

L'uniformisation de la formation continue favoriserait la mobilité interprovinciale des professionnels, tout en assurant une équité réglementaire entre les juridictions. Elle permettrait également de réduire le fardeau administratif pour les régulateurs et les professionnels, tout en maintenant les standards de qualité et de protection du public propres au Québec.

En somme, l'ACCAP estime que la consultation proposée dans le cadre de cette initiative constitue une occasion privilégiée pour améliorer le cadre réglementaire, tout en assurant le maintien de normes élevées en matière de compétence et d'intégrité professionnelle.

Nous vous remercions de nous avoir offert l'occasion de participer à cette réflexion et restons à votre disposition afin de poursuivre les échanges avec vos équipes.

Veuillez recevoir, Me Lebel, l'expression de nos salutations distinguées.

Lyne Duhaime, Présidente  
ACCAP-Québec

## Au sujet de l'ACCAP

L'ACCAP est une association à adhésion libre dont les membres détiennent 99 % des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada. Ces assureurs fournissent à près de 30 millions de Canadiens une large gamme de produits de sécurité financière, y compris de l'assurance vie, des rentes (CELI, REER, FERR et régimes de retraite, notamment) et de l'assurance maladie complémentaire. Ils détiennent près de 1,2 billion de dollars d'actifs au Canada et emploient plus de 180 000 Canadiens.

En 2024, les assureurs de personnes du Canada :

- ont versé un montant record de 143,3 milliards de dollars en prestations d'assurance maladie complémentaire et en indemnités d'accidents, soit près de 12 % de plus que l'année précédente
- ont versé 71,4 milliards de dollars en prestations de retraite provenant de rentes
- ont versé 18,6 milliards de dollars en prestations d'assurance vie
- ont versé 10 milliards de dollars en indemnités d'invalidité, aidant ainsi 12 millions de Canadiens à remplacer leur salaire lorsqu'ils n'étaient pas en mesure de travailler
- ont su répondre au nombre accru de demandes de remboursement de médicaments d'ordonnance, versant 16,6 milliards de dollars en 2024, contre 15,3 milliards de dollars l'année précédente
- détenaient 50 milliards de dollars dans les infrastructures nationales et plus de 1 billion de dollars dans des placements à long terme afin de soutenir la croissance durable de notre pays.